

7.4 Dépenses de santé

En 2020, la **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) progresse de 0,4 % en valeur, après + 2,0 % en 2019 ► **figure 1**. Cette croissance de la CSBM est la plus faible jamais observée depuis 1950, du fait de la crise sanitaire. La CSBM atteint ainsi 209,2 milliards d'euros en 2020, soit 9,1 % du produit intérieur brut (PIB) et en moyenne 3 100 euros par habitant.

Dans le contexte de la crise sanitaire, seuls quelques secteurs progressent en 2020. La consommation de soins hospitaliers du secteur public augmente fortement de 5,6 % en 2020, après + 2,0 % en 2019 ► **figure 2**, malgré la déprogrammation de soins non urgents. Cette progression est essentiellement portée par les rémunérations des personnels qui ont bénéficié de primes exceptionnelles et de majorations des heures supplémentaires versées par l'Assurance maladie durant la crise sanitaire, ainsi que des hausses de salaires mises en œuvre dans le cadre des accords du Ségur de la santé.

Parmi les **soins de ville**, les dépenses auprès des laboratoires d'analyses bondissent de 37,4 % en 2020, avec la mise en œuvre de la campagne de dépistage par tests RT-PCR. La consommation de soins infirmiers accélère et progresse de 7,2 % en 2020, portée également par les prélèvements nasopharyngés pour les tests RT-PCR et antigéniques. Enfin, les soins de sages-femmes restent orientés à la hausse (+ 5,8 %), portés par la croissance des effectifs exerçant en libéral (+ 5,3 %).

Sous l'effet des mesures de restriction des déplacements mises en place pour freiner l'épidémie de Covid-19, tous les autres secteurs de la consommation de soins reculent, en particulier les orthophonistes (- 15,4 %), les masseurs-kinésithérapeutes (- 11,9 %), les dentistes (- 8,9 %), les médecins spécialistes et généralistes (respectivement - 5,6 % et - 4,2 %) et le secteur hospitalier privé (- 2,4 %). Pour les trois premiers secteurs, l'activité s'est presque

arrêtée lors du premier confinement de mars à mai 2020. La consommation de médicaments en ambulatoire recule de 3,4 % en 2020, du fait de la baisse de prix des médicaments remboursables de 4,7 % en 2020 et du dynamisme des remises conventionnelles consenties par les laboratoires pharmaceutiques à l'Assurance maladie. Enfin, la consommation d'autres biens médicaux et de transports sanitaires diminuent, respectivement de 2,0 % et 9,4 %.

La part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale progresse quasi continûment depuis 2010, sous l'effet de la progression du nombre de personnes exonérées de ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD), qui découle du vieillissement de la population. Cette expansion des ALD augmente la prise en charge par la Sécurité sociale et réduit en parallèle la part du reste à charge des ménages. En 2020, la part financée par la Sécurité sociale progresse de 1,9 point, pour atteindre 79,8 % (► **figure 3**). Celle-ci a pris en charge presque intégralement les dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire à l'hôpital ou en laboratoires d'analyses.

La part des organismes complémentaires, quant à elle, baisse fortement, de 1,1 point en 2020, pour s'établir à 12,3 %, en raison du recul des dépenses en soins de ville et en biens médicaux. Les organismes complémentaires sont très présents sur certains postes, notamment en dentaire et en optique. Enfin, l'État et les organismes de base en charge de la complémentaire santé solidaire (C2S, ex-CMU-C) financent une faible part des dépenses de santé (1,4 % en 2020). Obtenu par solde après intervention de la Sécurité sociale, de l'État et des organismes complémentaires, le reste à charge des ménages poursuit sa baisse en 2020 : il s'établit à 6,5 % de la CSBM, après 7,2 % en 2019. Il représente 0,9 % du revenu disponible brut des ménages ► **figure 4**.

► Définitions

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) comprend les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux.

Les **soins de ville** sont les soins effectués en cabinets de ville, dispensaires, centres de soins, lors de consultations externes d'hôpitaux publics ou privés, en cures thermales et les actes d'analyse en laboratoire.

► Pour en savoir plus

Les dépenses de santé en 2020. Résultats des comptes de la santé, coll. « Panoramas de la Drees - Santé », édition 2021.

► 1. Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

en millions d'euros

	2010	2015	2019	2020	Évolution 2019/2020 (en %)
Soins hospitaliers	80 121	90 162	96 921	100 536	3,7
Secteur public	61 551	69 629	74 505	78 664	5,6
Secteur privé	18 569	20 533	22 416	21 872	- 2,4
Soins ambulatoires	94 529	103 580	111 451	108 691	- 2,5
Soins de ville¹	45 995	52 152	58 093	57 212	- 1,5
Médecins et sages-femmes	18 642	20 604	22 673	21 589	- 4,8
Auxiliaires médicaux	12 500	16 069	18 551	18 360	- 1,0
Dentistes	10 315	10 815	11 958	10 892	- 8,9
Laboratoires d'analyses	4 216	4 275	4 513	6 203	37,4
Cures thermales	323	388	398	169	- 57,7
Médicaments	32 919	32 068	31 257	30 201	- 3,4
Biens médicaux²	11 870	14 756	17 043	16 694	- 2,0
Transports sanitaires	3 745	4 604	5 058	4 584	- 9,4
Ensemble	174 649	193 742	208 372	209 228	0,4
Part dans le PIB (en %)	8,8	8,8	8,5	9,1	///

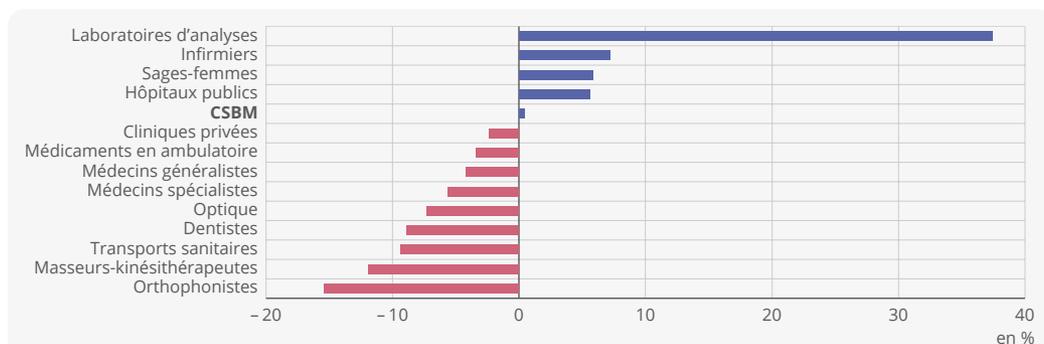
1 Dans les comptes de la santé, les soins de ville ne comprennent ni les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires habituellement inclus dans le périmètre des soins de ville des régimes d'assurance maladie.

2 Optique, orthèses, prothèses, véhicules pour handicapés physiques (VHP), aliments diététiques, matériels, pansements.

Lecture : en 2020, la consommation de soins hospitaliers s'élève à 78 664 millions d'euros dans le secteur public.

Source : Drees, comptes de la santé.

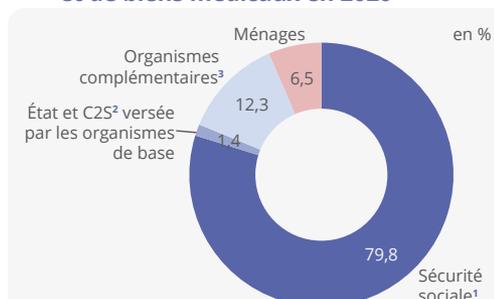
► 2. Évolution en valeur des principaux secteurs de la consommation de soins et de biens médicaux entre 2019 et 2020



Lecture : en 2020, la consommation de soins d'orthophonistes a reculé de 15,4 % en valeur.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2020



1 Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Camieg.

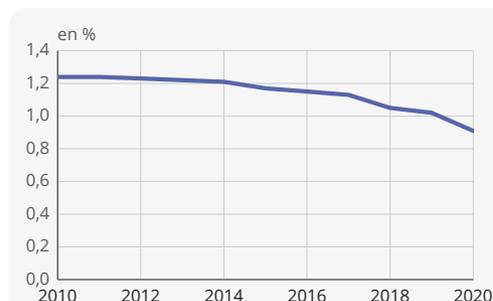
2 C2S : complémentaire santé solidaire, qui remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) depuis fin 2019.

3 Y compris prestations C2S versées par ces organismes.

Lecture : en 2020, la Sécurité sociale finance 79,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 4. Part du reste à charge dans le revenu disponible brut des ménages



Note : le reste à charge est la part de la dépense de santé incombant aux ménages après intervention de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

Lecture : en 2020, le reste à charge représente 0,9 % du revenu disponible brut des ménages.

Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.